

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 520

Artikel: Pour sauver la paix

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262961>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

On n'a jamais le droit de renoncer à agir, ou du moins à tenter d'agir. Un effort n'est jamais perdu même s'il n'aboutit pas aussitôt.

P. van ZEELAND,
Ancien Premier ministre
de Belgique.

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne
Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS
SUISSE Fr. 6.—
ÉTRANGER 8.—
Le numéro 0.25

ANNONCES
11 cent. le mm.
Largeur de la colonne: 70 mm.
Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

Et nous, femmes, faisons-nous aussi partie du peuple suisse ?...

Dans de nombreux milieux féminins où l'on s'intéresse à la chose publique — et qui ne s'y intéresseraient passionnément en ces heures tragiques ? — l'on a relevé la déclaration du Conseil Fédéral à l'Assemblée Fédérale, et les réponses que lui ont faites les partis politiques, cet appel à la coopération de tous pour sauver l'indépendance du pays ne pouvant manquer d'éveiller un écho très profond dans bien des cœurs de femmes. Sans doute, ne serions-nous pas unanimes quant aux moyens préconisés pour garantir cette indépendance; nous ne pensons pas qu'on le soit non plus dans tous les milieux masculins. Mais ce serait déjà beaucoup d'étudier en commun ce problème avec bonne foi et un sincère désir d'entente et de compréhension, sans se laisser aveugler par l'odieuse politique de parti-pris et de haine, qui obnubile actuellement l'intelligence des trois quarts de nos concitoyens.

Et c'est pourquoi nous déplorons profondément que, dans cette manifestation de l'autre semaine à l'Assemblée fédérale, notre gouvernement, nos hommes politiques aient, une fois de plus, parlé et agi, comme s'ils constituaient à eux seuls le peuple suisse.

Qu'avons-nous donc fait, nous femmes, pour être ainsi toujours laissées à l'écart aux heures les plus graves de notre histoire? Dans ces heures-là, justement, d'autres nations ont fait appel aux femmes, les associant aux responsabilités et aux charges, qui incombent à chaque citoyen: vous souvenez-vous du Danemark, reconnaissant le droit de vote aux femmes en 1915, « pour assurer l'unité nationale devant la tourmente européenne » avait prononcé le roi en signant l'acte définitif voté par le Parlement. Chez nous, au contraire, on nous oublie totalement.

Qu'avons-nous donc fait? Ne tenons-nous pas autant que les hommes, et par toutes les fibres les plus profondes de notre être, à l'indépendance et à l'intégrité de notre Suisse? Ne sommes-nous pas attachées autant qu'eux, et parfois même plus qu'eux, à ces principes de démocratie, à ces libertés et à ces droits garantis par nos Constitutions, et qui sont la raison d'être de notre vie nationale? N'aimons-nous pas tout autant qu'eux notre pays? N'en comprenons-nous pas aussi bien qu'eux les beautés, la variété, les caractéristiques intellectuelles, morales et politiques, qui, tout autant que la diversité de ses paysages, le rendent unique dans la famille des peuples? Ne le servons-nous pas fidèlement par notre travail, activité désintéressée ou besogne productive? n'encourageons-nous pas son industrie? ne lui payons-nous pas nos impôts? n'observons-nous pas ses lois? Qu'avons-nous donc fait, je vous le demande encore, pour que l'on nous oublie pareillement ?...

Ce que nous avons fait, je le sais. Tout ceci, nous n'avons pas osé le dire comme il le fallait. Et si nous souffrons cruellement en des heures comme celles-ci, d'être oubliées, ignorées, non existantes, — c'est la faute des hommes, certes, mais c'est aussi la nôtre.
E. Gd.

Les femmes et le jury

L'accès des femmes au jury est une des revendications que formulent le plus fréquemment les féministes dans divers pays, et cela avec combien de raison: car, comment est-il admissible encore que, alors que la fiction juridique veut que chacun soit jugé par ses pairs, des jugements comportant parfois de graves sanctions soient portés sur des femmes uniquement par des hommes?

Depuis longtemps, nous écrit l'Association cantonale neuchâtoise pour le Suffrage féminin, notre Association estime qu'il serait équitable et nécessaire que les femmes soient admises à faire

Appel au peuple suisse

Le Comité d'action du groupe suisse du R.U.P., réuni à Zurich le 13 mars 1938, au lendemain des tragiques événements qui ont asservi l'Autriche à l'Allemagne,

Déclare que les faillites successives des Etats, dont le devoir était de défendre la S. d. N. et le droit, ont pu permettre que s'accomplisse en plein centre de l'Europe ce coup de force inique qui place la paix du monde devant les dangers les plus graves qu'elle ait connus depuis 1914;

Demande au peuple suisse, pour réaliser les chances suprêmes qu'il reste de sauver la paix, de soutenir de toute son énergie et de ses actes la Société des Nations et les pays résolus à maintenir la paix en s'opposant aux agissements des agresseurs.

Il est encore temps pour que les peuples pacifiques, qui représentent l'immense majorité de la population du globe, fassent prévaloir leur volonté.

Que la Suisse soit au premier rang de ceux qui la diront clairement.

partie des jurys et toutes les fois qu'il s'agit de leurs congénères, ou lorsque celle-ci est victime d'un malfaiteur. Nous rappelons l'horrible attentat commis sur une jeune fille, en mars 1937, dans notre canton. Les sociétés féminines furent à ces propos, accusées de ne pas intervenir assez énergiquement, tant il est clair que ce triste cas concernait directement les femmes. Mais toutes les interventions, protestations, sont autant de coups de bâton dans l'eau, tant que le droit légal d'intervenir nous est refusé.

La réforme du jury qui allait être débattue au Grand Conseil nous ouvrirait la perspective d'obtenir ce droit légal. L'Association cantonale neuchâtoise pour le Suffrage féminin adressa donc une requête au Grand Conseil, lui exprimant le vœu que la loi prévoie l'admission des femmes dans les jurys.

Les articles 94 et 95 de la Loi sur l'Organisation judiciaire sont de la teneur suivante:

« Art. 94. — Ne peuvent être jurés: les conseillers d'Etat, les préfets, les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, les avocats, les employés de police et les ministres des cultes.

« Art. 95. — Indépendamment des exclusions prévues par l'art. 33 de la Constitution, sont incapables d'être jurés:

« a) ceux qui sont condamnés pour avoir commis un délit.

« b) ceux qui ne savent ni lire ni écrire en français ».

Ces articles n'excluent pas les femmes, rien ne les empêche donc d'être interprétés dans un sens favorable à la demande de l'Association cantonale neuchâtoise pour le Suffrage féminin. Or à la séance du 15 mars du Grand Conseil, il fut donné connaissance de notre lettre, M. le député Henri Perret voulut bien l'appuyer, mais en quelques mots, M. le conseiller d'Etat Ernest Béguin la balaya.

Femmes neuchâtoises, savez-vous pourquoi nous ne pouvons pas faire partie des jurys, même si la demande en est reconnue juste et légitime? C'est que nous n'avons pas l'éligibilité, voilà la raison qui fut donnée! On nous offre au Grand Conseil une fiche de consolation! « L'éligibilité des femmes se posera peut-être un jour dans toute son ampleur. On pourra reprendre à ce moment-là la question qui concerne la composition du jury ». Cette vague promesse qui vient de nous être faite, c'est à nous femmes de la retenir, de la rappeler sans relâche à ceux qui viennent de la formuler et d'aider à sa réalisation! La réponse négative à une requête juste, dont la solution dépendait uniquement de la bonne volonté d'interprétation de deux articles de loi, qui, nous le répétons, n'excluent pas les femmes, devrait démontrer clairement à toutes combien il est nécessaire que nous obtenions enfin le droit d'éligibilité, et avec lui le droit de vote. Sans ces droits, nous avons les mains liées, sans eux nous nous heurtons sans cesse à des obstacles insurmontables, sans eux nous ne pouvons entreprendre ou mener à bien aucune réforme utile. Sans eux nous ne pouvons obtenir l'application des droits qui nous ont été concédés. Ainsi le droit d'éligibilité aux autorités tutélaires est lettre morte et purement platonique, faite du droit de vote. Sans eux, nous ne sommes « citoyens » qu'en tant que contribuables, dans ce cas seul, la loi applique ce terme aux deux sexes.

Pour sauver la paix

Combien souvent avons-nous entendu des plaintes contre les journaux qui, relatant à l'encre, crimes, agressions, violences et sévices, maintiennent leurs lecteurs dans une atmosphère de mauvaise excitation et de crainte, alors qu'ils leur laissent tout ignorer des actes, cependant plus fréquents, Dieu merci! de bonté, de dévouement, de générosité, qui nous prouvent que l'humanité n'est pourtant point uniquement composée de voleurs et d'assassins, mais qu'il s'y rencontre aussi beaucoup de braves gens!

Cette même remarque, ne pouvons-nous pas la faire à propos de ce qui pèse sur nous du poids d'une terrible angoisse: la guerre. A ne lire que les titres des dépêches ou des articles publiés par nos quotidiens, on plongerait dans le plus noir pessimisme, ce pessimisme dangereux parce qu'il crée l'état d'esprit propice à toutes les catastrophes... Certes, nous ne voulons pas dire qu'il faille volontairement fermer les yeux, se refuser à réaliser la gravité de l'heure: au contraire, plus on sera prévenu, mieux l'on sera préparé à travailler pour sauver la paix. Mais se doute-t-on, d'autre part, du mouvement profond et immense qui se manifeste à travers le monde en sa faveur? de la volonté de paix qui s'affirme dans tant de milieux divers, et des accents qu'elle trouve pour s'exprimer? du concours que lui apportent les masses comme les élites? et ne voit-on pas combien cela est réconfortant et indispensable à connaître?

« Quelques organisations pacifistes se sont donné la tâche de réunir des nouvelles de cet ordre venues de toutes les parties du monde, pour les réexpédier ensuite dans toutes les parties du monde. Nous voudrions que la grande presse utilisât plus fréquemment leurs services. Puisqu'elle méconnaît ainsi toute une partie de sa tâche d'information, disons brièvement ci-après, et dans de prochains numéros, comment, partout où on le peut encore, on travaille pour sauver la paix. (Réd.)

Une manifestation gigantesque à Londres...

Une manifestation dont on évalue les participants à cent mille (« la plus grande manifestation que l'on ait jamais vue à Trafalgar Square », disent les journaux), a eu lieu l'autre dimanche dans la capitale britannique en faveur de la sécurité collective. Non seulement les Associations pacifistes, mais des groupes de jeunesse, les coopératives, les syndicats étaient représentés, et les partis conservateur et libéral appuyaient officiellement cette manifestation. Miss Maude Royden, qui prêcha jadis à la cathédrale de Saint-Pierre à Genève, était l'une des oratrices.

La partie la plus émouvante a dû être le serment, répété phrase après phrase par l'immense foule, par lequel chacun, « comme citoyen d'une grande démocratie », jurait de soutenir la sécurité collective et de travailler suivant les principes qui en découlent.

...et une autre à Paris

Là, c'est dans une salle que la manifestation a eu lieu, ce qui a forcément restreint la participation. Toutefois, il n'est pas exagéré de parler de 7.000 personnes au moins qui débordaient par toutes les portes et remplissaient tous les couloirs. La présidence a été assumée d'abord par le président de la Conférence Internationale des Associations de mutilés et d'anciens combattants, puis par le secrétaire général de la Mutualité et de la Coopération agricole. Un message a été adressé à Lord Cecil, prix Nobel de la paix.

La „Jeunesse et la Paix du Monde“

A propos de ce petit journal, destiné au 18 mai, jour de la Bonne Volonté, recommandé dans notre dernier numéro par l'Alliance des Sociétés féminines suisses, l'on nous fait observer que cette publication est bien connue aussi en Suisse romande. Elle a paru jusqu'ici, en 12 langues et en 14 pays, sous les auspices de l'Union mon-

„Le sexe faible“ :

Un métier féminin.

„La place de la femme est au foyer.“



Cliché Frauenrecht, Aarau.